

Président

Secrétaire

## **Livre des délibérations du conseil des commissaires Commission scolaire de SAINT-HYACINTHE**

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, tenue le **mardi 2 juillet 2019**, à 19 h 30, au siège social de la Commission scolaire, au 2255, avenue Sainte-Anne, à Saint-Hyacinthe.

### **Est présent, monsieur le président :**

Flibotte, Richard.

### **Sont présents, mesdames et messieurs les commissaires :**

Bilodeau, Sylvie,	Martin, France,
Continelli, Marie-Josée, commissaire parent,	Nichols, Martin,
Corbeil, Annick, commissaire parent,	Noël, Pierre
Croteau, Sophie, commissaire parent,	Petit, Ghislaine,
Croteau, Steve,	Rondeau, Daniel,
Favreau, Jacques,	Simard, Élyse.
Fortin, Yannick, commissaire parent,	

### **Avaient prévenu de leur absence, madame et monsieur les commissaires :**

Donais, Sylvie,  
Messier, Jean-François.

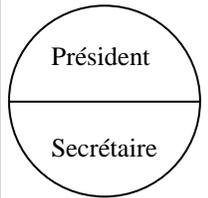
### **Sont aussi présents, madame et monsieur :**

Camirand, Daniel, directeur général adjoint et secrétaire général,  
Dupré, Caroline, directrice générale.

### **Sont invités, mesdames et messieurs :**

Bérubé, Carl, directeur de l'École professionnelle de Saint-Hyacinthe et des Services éducatifs de la formation professionnelle,  
Dion, Gaétan, directeur du Service des ressources informatiques et du transport scolaire,  
Gagnon, Sagette, régisseuse aux communications,  
Girard, Sylvie, directrice du Service des ressources financières,  
Langelier, Chantal, directrice du Service des ressources humaines,  
Ménard, Sylvie, directrice du Centre de formation des Maskoutains et des Services éducatifs de la formation aux adultes,  
Soumis, Jean-François, directeur du Service des ressources matérielles,  
St-Germain, Karina, directrice des Services éducatifs et responsable de l'organisation scolaire.

**Livre des délibérations du conseil des commissaires  
Commission scolaire de SAINT-HYACINTHE**



**Ouverture de la séance**

Monsieur Richard Flibotte, président, procède à l'ouverture de la séance.

**Adoption de l'ordre du jour**

Madame Élyse Simard propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel quel.

C-19-07-233

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2019**

Mesdames et messieurs les commissaires ayant tous reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits par la loi, monsieur Pierre Noël propose et il est unanimement résolu d'exempter le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2019, et de l'approuver tel quel.

C-19-07-234

**Période de questions**

Aucune question.

**Démissions de membres du personnel cadre**

Monsieur Yannick Fortin propose et il est unanimement résolu de prendre acte de la démission de monsieur **Bruno Deslauriers**, contremaître d'entretien spécialisé au Service des ressources matérielles, à compter du 16 août 2019 au soir, et de le remercier pour ses services.

C-19-07-235

Madame Marie-Josée Continelli propose et il est unanimement résolu de prendre acte de la démission de monsieur **Éric Belval**, directeur à l'école de la Rocade, à compter du 30 juin 2019 au soir, et de le remercier pour ses services.

C-19-07-236

Madame Sophie Croteau propose et il est unanimement résolu de prendre acte de la démission de madame **Kathia Cool**, directrice adjointe aux écoles Saint-Charles-Garnier et Sainte-Rosalie, à compter du 7 août 2019 au soir, et de la remercier pour ses services.

C-19-07-237

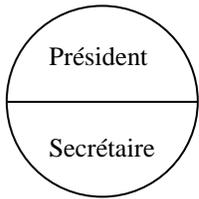
**Abrogation de la résolution C-19-06-224**

CONSIDÉRANT la résolution C-19-06-224 visant à pourvoir le poste de direction de l'école Raymond à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019;

CONSIDÉRANT que cette résolution ne rencontrait pas les critères énoncés dans le *Document régissant les conditions de travail des cadres des commissions scolaires*;

Madame Sylvie Bilodeau propose et il est unanimement résolu d'abroger la résolution C-19-06-224 visant à pourvoir le poste de direction de l'école Raymond à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

C-19-07-238



## Livre des délibérations du conseil des commissaires Commission scolaire de SAINT-HYACINTHE

### Nominations

- C-19-07-239 Madame France Martin propose et il est unanimement résolu d'accepter la nomination de madame **Julie Lessard**, au poste de direction à 100%, à l'école des Passereaux. La date d'entrée en fonction sera le 3 juillet 2019.
- C-19-07-240 Madame Marie-Josée Continelli propose et il est unanimement résolu d'accepter la nomination de madame **Kathleen Harvey**, au poste de direction à 100%, à l'école Raymond. La date d'entrée en fonction sera le 4 juillet 2019.
- C-19-07-241 Madame Sylvie Bilodeau propose et il est unanimement résolu d'accepter la nomination de madame **Annick Leblanc**, au poste de direction à 100%, à l'école de la Rocade. La date d'entrée en fonction sera le 3 juillet 2019.
- C-19-07-242 Monsieur Daniel Rondeau propose et il est unanimement résolu d'accepter la nomination de madame **Valérie Trottier-Letarte**, au poste de direction à 100%, à l'école Saint-Jean-Baptiste. La date d'entrée en fonction sera le 3 juillet 2019.
- C-19-07-243 Monsieur Yannick Fortin propose et il est unanimement résolu d'accepter la nomination de madame **Krystal Viens-Messier**, au poste de direction adjointe, aux écoles Bois-Joli – Sacré-Cœur à 80% et Saint-Sacrement à 20%. La date d'entrée en fonction sera le 3 juillet 2019.
- C-19-07-244 Monsieur Steve Croteau propose et il est unanimement résolu d'accepter la nomination de madame **Nathalie Bellerive**, au poste de direction adjointe à 100%, à la polyvalente Hyacinthe-Delorme. La date d'entrée en fonction sera le 8 août 2019.
- C-19-07-245 Monsieur Steve Croteau propose et il est unanimement résolu d'accepter la nomination de monsieur **Mathieu-Chan Labonté**, au poste de directeur adjoint à 100%, au Centre de formation des Maskoutains. La date d'entrée en fonction sera le 3 juillet 2019.

### Nomination au conseil d'établissement de l'École professionnelle de Saint-Hyacinthe

CONSIDÉRANT QUE l'article 102 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'établissement d'un centre comprend au moins deux personnes choisies parmi des groupes socio-économiques et socio-communautaires du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le même article prévoit aussi la nomination d'au moins deux personnes choisies au sein des entreprises de la région qui, dans le cas d'un centre de formation professionnelle, œuvrent dans des secteurs d'activités économiques correspondant à des spécialités professionnelles dispensées par le centre;

**Livre des délibérations du conseil des commissaires  
Commission scolaire de SAINT-HYACINTHE**

Président

Secrétaire

CONSIDÉRANT QUE le conseil des commissaires avait fixé à trois le nombre de représentants des entreprises et à deux le nombre de représentants des groupes socioéconomiques et sociocommunautaires au conseil d'établissement de l'École professionnelle de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT QUE en 2010-2011, le conseil des commissaires avait nommé un représentant de la Commission de la construction du Québec pour le troisième poste de représentants des entreprises;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Stéphane Brennan, gestionnaire de portefeuille chez Valeurs mobilière Desjardins, monsieur Claude Lapointe, producteur agricole et 2<sup>e</sup> vice-président à l'UPA Montérégie, monsieur René Pedneault, directeur du service de développement économique et local de la MRC d'Acton, monsieur Jonathan Bélair, directeur de la formation continue à la Commission de la Construction du Québec, et monsieur Louis-Philippe Laplante, conseiller au développement entrepreneurial et au mentorat à Développement économique de la MRC des Maskoutains, ont manifesté le souhait d'être membres du conseil d'établissement de l'ÉPSH;

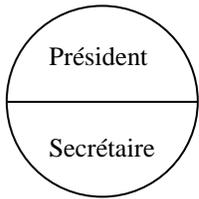
Monsieur Pierre Noël propose et il est unanimement résolu de nommer messieurs Stéphane Brennan, Claude Lapointe et René Pedneault pour un mandat d'une année, ainsi que Jonathan Bélair et Louis-Philippe Laplante pour un mandat de deux ans comme membres du conseil d'établissement de l'École professionnelle de Saint-Hyacinthe.

C-19-07-246

**Adoption du budget initial 2019-2020**

ATTENDU QUE conformément à la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2019-2020;

ATTENDU QUE ce budget prévoit un surplus d'exercice de 873 677 \$;



## **Livre des délibérations du conseil des commissaires Commission scolaire de SAINT-HYACINTHE**

ATTENDU QUE l'évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables avant exemption qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention d'équilibre est établie au montant de 10 456 949 817 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires pour l'année scolaire 2019-2020;

ATTENDU QUE le produit de la taxe scolaire au montant de 14 307 634 \$ a été établi en prenant en considération :

- o une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 39 733 048 \$,
- o un nombre de 37 553 immeubles imposables de plus de 25 000 \$,
- o que le Gouvernement a fixé, pour la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, le taux de taxe à 0,15095.

C-19-07-247

Monsieur Jacques Favreau propose et il est unanimement résolu que le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette 2019-2020 prévoyant des revenus de 196 612 568 \$ et des dépenses de 195 738 891 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

### **Renouvellement du contrat de services alimentaires à l'école Plein-Soleil**

CONSIDÉRANT que le service alimentaire de l'école Plein-Soleil, en place depuis le 11 mars 2019, est un organisme sans but lucratif;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement de l'école souhaite le renouvellement du contrat de gré à gré pour une durée de trois ans;

CONSIDÉRANT que ce sont les parents qui paient pour ce service, en conséquence, le contrat n'est pas assujéti à la Loi sur l'approvisionnement des biens et services (LCOP);

CONSIDÉRANT la politique 501 de la Commission scolaire qui prévoit une exception pour les organismes sans but lucratif;

CONSIDÉRANT que le contrat en vigueur prend fin le 30 juin 2019;

C-19-07-248

Madame Marie-Josée Continelli propose et il est unanimement résolu :

- d'autoriser le renouvellement du contrat de services alimentaires de l'école Plein-Soleil, de gré à gré, pour les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022;
- d'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur Jean-François Soumis, à signer les documents relatifs à ce contrat.

**Livre des délibérations du conseil des commissaires  
Commission scolaire de SAINT-HYACINTHE**

Président

Secrétaire

**Dépassement de coûts pour le projet de placement de clientèle au centre administratif Mailhot**

CONSIDÉRANT la résolution no C-18-09-32 octroyant un contrat de 468 800\$ (taxes exclues) à *Construction Bugère inc.* pour la réalisation des travaux au Centre administratif Mailhot de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT que les ordres de changement totalisent 49 903,54\$ (taxes exclues), soit 10,64% des travaux;

CONSIDÉRANT que la totalité des ajouts dépasse 10%, soit le maximum autorisé dans la délégation de pouvoirs de la directrice générale.

Madame France Martin propose et il est unanimement résolu :

- d'accepter les ordres de changements de l'avenant no 04 au montant de 7 666,05\$, taxes exclues, dans le projet 1819-CAD-01;
- d'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur Jean-François Soumis, à signer les documents relatifs à cet ajout.

C-19-07-249

**Octroi d'un contrat de services alimentaires pour l'école Sainte-Rosalie**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public 1920-SRM-03 en vue d'engager une entreprise pour les services alimentaires à l'école Sainte-Rosalie;

Madame Sophie Croteau propose et il est unanimement résolu :

- d'autoriser l'octroi du contrat de services alimentaires de l'école Sainte-Rosalie pour les années 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022, à l'entreprise *Mets petits plats*;
- d'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur Jean-François Soumis, à signer les documents relatifs à ce contrat.

C-19-07-250

**Questions diverses**

Aucune question.

**Agenda du président**

Monsieur Richard Flibotte, président, fait rapport des rencontres récentes, de même que la correspondance reçue et mise à la disposition de tous les commissaires.

**Levée de la séance**

Monsieur Martin Nichols propose et il est unanimement résolu de lever la séance.

C-19-07-251

\_\_\_\_\_  
Président

\_\_\_\_\_  
Secrétaire général